

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - PREAMBULE

Entreprise : Marion GILLIOT (entrepreneur individuel)

Nom commercial : Au cœur des émotions

Siret : 92989694200018

Adresse : 115 route Intharteark 64480 USTARITZ

Coordonnées : mg.aucoeurdesemotions@gmail.com – 06 68 01 02 90

Site internet : <https://www.au-coeur-des-emotions.fr>

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations proposées par Marion GILLIOT, en tant que réflexologue et accompagnante émotionnelle, ci-après nommée le « professionnel ».

Conformément à la loi, la réflexologie ne peut en aucun cas être assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie. Il s'agit d'une technique de bien-être par la relaxation physique obtenue par le massage du visage, des mains ou des pieds et de zones réflexes présentes sur les zones massées. (Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 8.10.1996).

Le professionnel a suivi une formation ayant fait l'objet d'une certification par LM Bien-Etre formée à Bayonne, toutefois cette formation ne fait pas l'objet d'une reconnaissance par l'État.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter du 12 juin 2024 à toutes les prestations de services présentées sur le site <https://www.au-coeur-des-emotions.fr>.

Le professionnel se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes CGV, étant précisé que ces potentielles modifications ne seront applicables qu'aux seules prestations commandées ultérieurement à leur publication.

Tout document autre que les présentes CGV (publicités, flyers, prospectus...) n'a aucune valeur contractuelle.

Les prestations proposées par le professionnel s'adressent aux particuliers.

Toute personne, intéressée par ces prestations, ci-après nommé « le client », reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant d'effectuer une prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous implique l'adhésion du client aux présentes CGV et leur acceptation sans réserve.

Les prestations peuvent être proposées à des personnes morales (entreprises, collectivités...). Dans ce cas un devis reprenant les conditions particulières de réalisation des prestations seront signés entre les parties.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du professionnel Marion GILLIOT constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

ARTICLE 2 – PRISE DE RENDEZ-VOUS

Le client peut prendre rendez-vous sur le site <https://www.au-cœur-des-emotions.fr> ou via <https://liberlo.com/profil/marion-gilliot/> ou par téléphone ou par mail. La prise de rendez-vous implique :

- Le choix de la prestation et acceptation du prix par le client
- Le choix de la date et de l'heure de la séance ou de la 1ère séance en cas de formule ou d'un accompagnement « Connexion » ou « Harmonie »
- Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente
- Communication des coordonnées de contact (nom, prénom, téléphone, adresse e-mail)

Un message de confirmation du rendez-vous est transmis au client par mail ou sms.

Le choix et l'achat des prestations est de la seule responsabilité du client.

ARTICLE 3 – RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les services réservés par le client sont fournis à la date et à l'heure tels qu'indiqués dans la confirmation du rendez-vous. Les prestations sont réalisées sur le lieu d'exercice du « professionnel » ou à domicile (selon choix indiqué lors de la réservation).

Le « professionnel » fourni l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation (support de massage, crèmes de massage, lingettes, serviettes).

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client en fin de séance, la prestation sera réputée conforme à ses attentes, en qualité et quantité.

Le respect de l'horaire de rendez-vous est impératif à la bonne exécution de la prestation et aux respect de l'horaire des rendez-vous suivants, sachant que le professionnel prévoit un délai minimum de 30 minutes entre deux rendez-vous. Si un client se présente en retard à un rendez-vous, sa séance pourra être écourtée d'autant, si un autre rendez-vous est à suivre.

ARTICLE 4 - TARIFS

Les services sont fournis aux tarifs en vigueur le jour de la prise de rendez-vous tels que figurant sur le site Internet <https://au-coeur-des-emotions.fr> et sur <https://liberlo.com/profil/marion-gilliot/>.

Les tarifs sont exprimés en euros et TTC (« le professionnel » étant exonéré de TVA, selon article 293-B du CGI). Les tarifs sont fermes et tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le « professionnel ».

Le « professionnel » se réserve le droit, de réviser ces tarifs à tout moment, toutefois les nouveaux tarifs s'appliquent uniquement aux rendez-vous pris à partir de la date de révision des tarifs.

Les prestations fournies au domicile des clients sont susceptibles d'être majorées d'un montant forfaitaire indiqué au client lors de la prise de rendez-vous.

ARTICLE 5 - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Le paiement des séances de réflexologie plantaire, de réflexologie émotionnelle, de séance connexion 360°, de séance de suivi personnalisé, s'effectue le jour où la prestation a lieu par les moyens suivants :

- Espèces
- Chèque
- Virement bancaire (RIB à demander en amont de la séance)
- Via WERO

Pour les forfaits « Cycle des 5 éléments » et l'offre « 3 séances de réflexologie plantaire », 50% du montant total de la formule devra être réglé le jour de la 1^{ère} séance et le solde est à régler intégralement le jour de séance suivante.

Le paiement effectué par le client est considéré comme définitif après encaissement des sommes dues par le professionnel.

Les bons cadeaux peuvent être réglés par chèque, espèces, virement bancaire ou via WERO. Les bons cadeaux sont transmis sous format PDF, par mail après encaissement effectif du paiement.

Une facture est établie par «le professionnel » pour chaque prestation individuelle et pour chaque formule.

Le professionnel se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 6 – REPORT, ANNULATION ET MODIFICATION D'UN RENDEZ-VOUS

Toute séance annulée moins de 24 heures à l'avance par téléphone ou par mail reste due.

Dans le cas d'une prise de rendez-vous avec un bon cadeau, aucun rendez-vous ne sera reprogrammé si l'annulation ne s'est pas effectuée jusqu'à 24 heures avant le rendez-vous ou si l'utilisateur ne s'est pas présenté.

Le report d'une séance peut être sollicité au moins 24h avant l'heure du rendez-vous, par téléphone ou par mail. Au-delà de ce délai, la séance est considérée comme annulée et reste due.

Si le professionnel est amené à annuler une séance, il pourra proposer une nouvelle date de rendez-vous au client sans que celui-ci puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité ou compensation.

ARTICLE 7 – PRESTATIONS AUPRES DE PERSONNES MORALES (ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS...)

Pour toute intervention en entreprise ou collectivité, un devis est établi. Ce devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Une fois signé par le représentant de l'entreprise ou de la collectivité, celui-ci vaut bon de commande. Sauf dispositions spécifiques convenues d'un commun accord entre les parties, le paiement global de la prestation, doit s'effectuer, au comptant, à réception de la facture selon les modalités convenues dans le devis.

En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant de la facture est exigible, par mois de retard entamé, dès le jour suivant la date limite de règlement. Cette stipulation (mentionnée sur la facture) s'applique de plein droit et ne nécessite aucun rappel.

Toute demande de report ou d'annulation de la prestation commandée, par l'entreprise ou la collectivité, hors cas de force majeure, devra parvenir au « professionnel » au moins 15 (quinze) jours ouvrables avant la date fixée pour le début de l'intervention. A défaut, le « professionnel » sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50% (cinquante pourcent) du montant total de la facture.

En cas d'incapacité physique temporaire (maladie, accident) du « professionnel », celui-ci se réserve le droit de planifier de nouvelles dates d'intervention en concertation avec l'entreprise ou la collectivité. En cas d'incapacité physique permanente du « professionnel », tout type de contrat ou d'engagement sera résilié de plein droit. Ni l'incapacité temporaire, ni l'incapacité permanente ne fera l'objet d'une indemnité compensatrice au profit de l'entreprise ou de la collectivité.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES – POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Pour bénéficier des services proposés par le professionnel, le client est amené à communiquer les données personnelles suivantes : nom et prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone. Ces données sont enregistrées dans le fichier Facturier du professionnel. Aucune donnée de santé n'est enregistrée dans le cadre des prestations du professionnel.

Le responsable du fichier est le professionnel dont les coordonnées sont précisées ci-dessus. La finalité du traitement de ces données est de pouvoir contacter et personnaliser les échanges téléphoniques ou email avec le client, éditer et transmettre les devis, factures portant sur les prestations commandées et/ou réalisées.

Ces données seront conservées selon les délais légaux fixés par la loi (par exemple 10 ans pour les pièces comptables).

Chaque client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles qu'il peut demander au professionnel en adressant un mail à mg.aucoeurdesemotions@gmail.com

Chaque client bénéficie du droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles en adressant un mail à mg.aucoeurdesemotions@gmail.com

Chaque client bénéficie du droit s'opposer au traitement de ses données personnelles et du droit à la portabilité de ses données en adressant un mail à mg.aucoeurdesemotions@gmail.com.

Chaque client peut retirer son consentement au traitement de ses données personnelles, à tout moment, en le sollicitant par mail à mg.aucoeurdesemotions@gmail.com

Chaque client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) s'il estime que la protection de ses données personnelles n'a pas été assurée dans le cadre du traitement de son dossier.

ARTICLE 9 – Règlement de litiges

Le professionnel déclare avoir souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MAAF Pro.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige, la compétence est attribuée aux tribunaux compétents.

Avant toute action en justice, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Si aucun accord n'est trouvé, il sera fait recours à un service de médiation de la consommation.

Le « professionnel » s'engage à transmettre les coordonnées de ce service au client sur demande.